



BARÈME DES COTISATIONS 2021

Tranches	Montant des cotisations 2021
Communes ou territoires de moins de 5 000 habitants	125 €
Communes ou territoires de 5 000 habitants à 20 000 habitants	315€
Communes ou territoires de 20 001 habitants à 50 000 habitants	525€
Communes ou territoires de 50 001 à 100 000 habitants	900€
Communes ou territoires de 100 001 à 300 000 habitants	1 300€
Communes ou territoires de 300 001 à 500 000 habitants	2 000€
Communes ou territoires de 500 001 à 1 000 000 habitants	2 600 €
Communes ou territoires de 1 000 001 à 2 000 000 habitants	3 300€
Communes ou territoires de 2 000 001 à 10 000 000 habitants	3 800€
Communes ou territoires de plus de 10 000 000 habitants	7 700€
Membres associés à titre individuel	25 €
Organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation régionale	315 €
Associations ou organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation nationale	525 €
Organismes privés à vocation nationale	1 650 €

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Mairie de Dijon – CS 73 310 – 21 033 Dijon Cedex

Tél : 03 45 18 23 20 – contact@rfvaa.com www.villesamiesdesaines-rf.fr

